



DIAGNOSTIC DU RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL

FICHE D'ACCOMPAGNEMENT

au questionnaire d'évaluation

OBJECTIF DU QUESTIONNAIRE :

Réaliser un diagnostic du risque routier professionnel avec remise du résultat du diagnostic immédiatement à l'entreprise.

Le questionnaire est aussi un support/un prétexte pour aborder la question du risque routier professionnel avec l'entreprise.

De plus, il permet de déterminer des priorités d'action et de démarrer l'accompagnement de l'entreprise dans la prévention du risque routier.

PUBLIC CIBLE :

Chef d'entreprise et personnes ressources sur le risque routier, responsable logistique, CHSCT, responsable parc voiture, responsable sécurité...

MÉTHODOLOGIE :

L'outil a été conçu pour être accompagné par un CP et/ou un MT. Lors de l'entretien, il est conseillé de remettre un exemplaire à chaque participant.

Prévoir au minimum 45 minutes.

Possibilité de le faire en collectif mais plutôt avec la version informatique.

→ RAPPEL DES PRINCIPALES PISTES D' ACTIONS POUR VOUS AIDER À MENER L'ENTRETIEN.

LE VÉHICULE :

Le véhicule utilisé dans un cadre professionnel est un moyen de transport et **un outil de travail**. La sécurité sur la route dépend pour partie de la **qualité de l'équipement** dont dispose le salarié.

Pour une bonne gestion des véhicules en premier lieu il est important de choisir des **véhicules adaptés au type de mission** et tous dotés (VP et VUL) d'équipements de sécurité (ABS, airbags, ESP, climatisation...).

En deuxième lieu, il est nécessaire de mettre en place **un suivi d'entretien** afin de maintenir un bon état général des véhicules. Pour les VUL des mesures équivalentes doivent être mises en œuvre, en prévoyant des équipements et des **aménagement adéquats pour le transport des charges**.

LE CONDUCTEUR :

Conduire est un **acte de travail complexe**.

Le comportement des salariés sur la route dépend de leur niveau de compétence pour conduire un véhicule dans un cadre professionnel et de leur conscience des risques liés à la conduite.

Or, le permis B est une condition nécessaire mais pas toujours suffisante pour savoir conduire en sécurité tous les types de véhicules.

C'est le rôle de l'entreprise de :

- vérifier les **compétences des salariés en mission** (validité du permis de conduire),
- **d'enrichir leur savoir-faire par des formations** complémentaires au permis,
- de **promouvoir un usage raisonné** du véhicule professionnel,
- de **sensibiliser les salariés à l'importance du risque**.



L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET LA GESTION DES BESOINS DE COMMUNICATION PENDANT LES DÉPLACEMENTS :

La sécurité des salariés sur la route est d'abord une affaire d'organisation au niveau de l'entreprise.

Bien penser les déplacements, c'est mettre en place une organisation efficace pour gérer les missions de vos collaborateurs :

- en s'interrogeant sur **la nécessité du déplacement**,
- en **organisant les tournées** de façon optimale,
- en mettant à la disposition des salariés **des moyens pour préparer leurs missions**,
- en **gérant les temps de façon réaliste** pour limiter les risques de retard ou de débordement (qui sont les situations qui exposent très fortement les opérateurs au risque routier).

L'usage du portable pendant la conduite présente des risques importants, même avec un kit mains libres.

Bien gérer les communications, c'est mettre en place au niveau de l'entreprise des règles qui

précisent dans quelles conditions il est possible de communiquer en sécurité au volant (usage du portable à l'arrêt, messagerie pour les appels entrants pendant la conduite...).

C'est également mettre en place une organisation adéquate pour limiter la nécessité de communiquer pendant les déplacements ou utiliser des moyens alternatifs au portable. **Définir des règles internes de fonctionnement.**

INFRASTRUCTURE :

Signaler et informer aux autorités compétentes (la mairie du lieu d'établissement pour les voies communales et les services de la DDE pour les autres voies) **pour tous problèmes d'aménagements de voirie, d'incohérence ou de manque de signalisation.**

Il est aussi possible de le faire via Internet à l'adresse suivante :

<http://www.ccsr.securite-routiere.gouv.fr/signalisation/SignalisationInit.do>

Prévoir un plan de circulation interne à l'entreprise.

• Questions diverses sur le risque routier professionnel :

- *Le port d'une oreillette pour recevoir des appels téléphoniques en conduisant est-il autorisé ?*
- *Accident de mission et accident de trajet sont-ils toujours considérés comme des accidents de travail ?*
- *Un employeur, public ou privé, peut-il vérifier que l'un de ses collaborateurs appelé à prendre la route est bien en possession d'un permis de conduire ?*
- ...

Les réponses à ces questions et d'autres questions/réponses sont téléchargeables sur l'intranet de la MSA (Intranet Pl@netMSA/Protection Sociale/SST/outils et supports/Données et études, thème : risque routier.

→ Sources de renseignements, documentation sur le RRP :

Le site du comité de pilotage pour la prévention du risque routier professionnel

<http://www.risque-routier-professionnel.fr/>

Le site de la MSA

http://www.msa.fr/front/id/msafr/S1096561018128/S1109261088900/S_Securite-routiere

Santé et sécurité en agriculture

<http://references-sante-securite.msa.fr/>

Observatoire national de la sécurité routière : statistiques des accidents

http://www.securiteroutiere.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=8

MSA Caisse Centrale

Les Mercuriales
40, rue Jean-Jaurès
93547 Bagnolet Cedex

Santé Sécurité au Travail

tél. 01 41 63 77 77 info@msa.fr
fax. 00 41 63 72 66
www.msa.fr

